

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017

M. DESBOS Sylvain	Présent	M. FONTANEL Daniel	Présent
Mme DESCHAUX Sylvie	Présente	Mme REGAL Ysaline	Présente
M. CHAMBON Dominique	Présent	M. FOUREL Christian	Présent
Mme CAILLET GIROUX Sophie	Présente	Mme BESSEAS Isabelle	Présente
M. JUILLIAT Henri	Présent	M. DELOLME Vincent	Présent
Mme DESFONDS DEYGAS Chrystelle	Excusée (pouvoir à S. Desbos)	M. MANIOULOUX Roland	Présent
M. WERNIMONT Antonino	Présent	Mme FANGET Charlène	Excusée (pouvoir à R. MANIOULOUX)
Mme JULLIAT Sonia	Présente		

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. le Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance : Sophie Caillet Giroux

Approbation du PV du 17 octobre 2017

Personnel :

Délibération autorisant le recrutement temporaire d'un agent contractuel à temps complet

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour assurer le bon fonctionnement du service technique, en raison d'un départ en retraite.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions dans les domaines suivants : travaux en maçonnerie, menuiserie, voirie, espaces verts, bâtiments communaux, à temps complet.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire des agents de maîtrise principaux.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité renouvellement du contrat de l'agent technique contractuel

DELIBERATION

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération, en date du 17 octobre 2017, autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 30 octobre au 15 décembre 2017 inclus, à temps non complet, pour une durée de service de quatre heures hebdomadaires. Il propose de renouveler ce contrat dans les mêmes termes, à compter du 16 décembre 2017 et jusqu'au 29 octobre 2018 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, sur la base du premier échelon, échelle C1 de rémunération, Indice

Brut 347, Majoré 325. Sur nécessité de services et sur demande de l'autorité territoriale, l'agent pourra être autorisé à effectuer des heures complémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE : d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et signatures utiles pour mener à bien cette décision.

Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION

D2017-11-10 : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité.

Classification acte : 4.2 personnel contractuel

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour assurer le bon fonctionnement du service d'entretien des bâtiments communaux, en raison d'une réorganisation du travail,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique, à temps non complet, pour une durée de service de six heures hebdomadaires. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, sur la base du premier échelon, échelle C1 de rémunération, Indice Brut 347, Majoré 325.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Aménagement place de l'église :

DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que la commune de Quintenas a lancé une consultation pour la rénovation de la place de l'église. Le mode de passation de ce marché est celui de la procédure adaptée avec publication de l'appel d'offres au Journal d'Annonces Légales : l'Hebdo de l'Ardèche le 12/10/2017.

Les travaux sont décomposés en 2 lots :

- Lot 1 : Terrassement
- Lot 2 : Revêtement de surface

7 Offres ont été reçues.

Après analyse des offres, la commission de la procédure adaptée propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : SARL DSN TPL – St Romain d’Ay 36 955,92 €HT
- Lot 2 : SAS SOLS VALLEE DU RHONE – Livron 71 374,00€ HT
 - o Option (bouche pore) pour un montant de 772€

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce choix et à l’autoriser à signer le marché de travaux entre la commune de Quintenas et les entreprises DSN TPL et SOLS Vallée du Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 13 pour :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot 1 : SARL DSN TPL – St Romain d’Ay pour un montant de 36 955,92 €HT
 - Lot 2 : SAS SOLS VALLEE DU RHONE – Livron pour un montant de 71 397,00€ HT
 - o Option (bouche pore) pour un montant de 772€
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux ainsi que les pièces se rapportant à cette opération.

Roland Maniouloux s’abstient lors du vote car selon lui le projet manque de préparation intellectuelle et de réflexion globale.

Intercommunalité :

Transfert compétence assainissement à Annonay Rhône Agglo au 1^{er} janvier 2018

Projet Munas : photovoltaïque

Dominique Chambon informe le conseil que les anciens terrains et bâtiments de la société STM sont en liquidation chez Me Sapin. Le prix a été fixé à 10 000€.

L’agglomération Annonay Rhône Agglo prévoit le rachat de l’ensemble du foncier situés sur Ardoix et Quintenas. L’agglo conserverait les bâtiments et les communes les terrains afin de créer un parc photovoltaïque.

Présentation du projet : projection diaporama

Délibération pour acquisition du foncier + bail emphytéotique avec NEOEN

DELIBERATION

Dans le cadre du programme de transition énergétique et les objectifs de puissance installée révisés à la hausse pour le photovoltaïque en France, la commune souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables.

En collaboration avec la société Neoen, un ensemble de parcelles ont été identifiées en vue de développer un parc photovoltaïque au sol. Ces terrains se situent au lieu-dit Munas dont la parcelle C814 sur la commune de Quintenas.

Le parc photovoltaïque serait composé des éléments suivants :

- Des modules photovoltaïques fixés sur des structures support
- Des postes onduleurs (leur nombre dépendra de la puissance de la centrale)
- Un poste de livraison
- Des câbles enterrés reliant entre elles les différentes parties du système ainsi que la centrale au réseau d’adduction d’énergie et de télécommunication
- Une clôture entourant l’installation
- Un chemin d’accès

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur sa commune au lieu-dit Munas sur une surface de 5ha environ.
- Autorise Monsieur le maire à faire l'acquisition de la parcelle C814 sise à Munas.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec l'entreprise NEON pour développer leur projet de parc photovoltaïque, sous conditions suspensives prenant en compte les éléments suivants :
 - Durée de la promesse de bail : 4 ans reconductible sous conditions
 - Durée du bail : 30 ans
 - Loyer annuel de 3500€/ha sur toute la durée du bail

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant

Ecoles :

Ecole privée St Joseph -Convention avec l'OGEC sur la participation communale

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention datant du 4 novembre 2005 avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour la participation communale au financement de l'école privée St Joseph.

La participation communale sera donc fixée selon les montants, les modalités de calcul et déversement mentionnés dans la convention.

Celle-ci sera conclue pour une durée de deux ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune de Quintenas et l'OGEC de l'école privée St Joseph
- AUTORISE Monsieur le Maire à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

Ecole publique : Retours sur travaux de réfection et sur l'installation des tablettes numériques

Les salles des classes de CM et CE ont été rénovées par les employés communaux pendant les vacances de la Toussaint.

Vendredi 24 novembre : Visite de M. Quinkal, Président du Syndicat des Inforoutes suite à l'achat de tablettes

Bulletin :

Fixation du tarif des encarts publicitaires (adaptation des coûts)

DELIBERATION

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2017-10-09 DU 17 OCTOBRE 2017

Afin de financer l'élaboration du bulletin municipal 2018, il est proposé d'insérer des encarts publicitaires aux tarifs suivants :

1 page	480€
½ de page	240€
¼ de page	120€
1/8 ^{ème} de page	60€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE cette proposition
- FIXE les tarifs des encarts publicitaires, qui seront applicables au 1er décembre 2017, comme suit :

1 page	480€
½ de page	240€
¼ de page	120€
1/8 ^{ème} de page	60€

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Complexe sportif de Brénieux

Présentation des travaux faits – Financement – Exécution

Entreprise GRENIER	696.00€
Entreprise JLT	11 212.50€
Entreprise MAZET	15 979.04€
TOTAL HT	27887.54€

Absence de réponse de la commune de St Romain

La commune de St Romain d'Ay n'a pas répondu à nos courriers et à l'envoi d'une convention tripartite visant à répartir entre les communes d'Ardoix, St Romain d'Ay et Quintenas les travaux de réhabilitation du complexe sportif de Brénieux.

A suivre

Salle des Jeunes

Les travaux ont démarré. Les fouilles ont été réalisées par l'entreprise Delolme, le ferrailage par MM Juilliat et Wernimont, conseillers municipaux.

Téléthon

Samedi 9 décembre pour le **TELETHON 2017**, la municipalité organise une soirée Musique et Chanson avec Les Muguets, Stéphane SOULIER, Fred CHARRIER et Pascal VEYRE.

Salle Polyvalente *Louis Vincent* à partir de 18h00.

Entrée 10 euros (Gratuit jusqu'à 12 ans)

Buvette - Possibilité de repas sur place pour 7 euros

Réservation auprès de ARCADA Davézieux ou Paul & Virginie Tabac Presse de Quintenas

20h : Christian FOUREL quitte la salle du conseil.

Finances : Décisions modificatives

N° INSEE : 07188	Budget communal -QUINTENAS	Envoyé en préfecture le 24/11/2017 Reçu en préfecture le 24/11/2017 Affiché le	Exercice 2017
		ID : 007-210701884-20171121-D2017_11_04-DE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation :	14/11/2017	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	14
Nombre de membres présents :	12	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

L'an 2017, le 21 novembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, DESBOS Sylvain.

Présents : M Desbos Sylvain, Mme Deschaux Sylvie, M Chambon Dominique, Mme Caillet Giroux Sophie, M Juilliat Henri, M Fourel Christian, M Fontanel Daniel, Mme Julliat Sonia, M Wernimont Antonino, Mme Regal Ysaline, Mme Besseas Isabelle, M Maniouloux Roland, M Delolme Vincent

Procurations :

Absents : M Fourel Christian (parti à 20 h absent lors du vote)

Excusés : Mme Desfonds Deygas Crystelle (pouvoir à M. Desbos Sylvain), Mme Fanget Charlene (pouvoir à M. Maniouloux Roland)

Secrétaire de séance : Mme Caillet Giroux Sophie

Objets : D2017-11-04

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2138 (21) - 165 : Autres constructions	35 000,00		
2313 (23) - 116 : Constructions	1 100,00		
2315 (23) - 141 : Installation, matériel et ou	-36 100,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

N° INSEE : 07188	Budget communal -QUINTENAS	Envoyé en préfecture le 24/11/2017
		Reçu en préfecture le 24/11/2017 Affiché le Exercice 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	14/11/2017	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	14
Nombre de membres présents :	12	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

L'an 2017, le 21 novembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, DESBOS Sylvain.

Présents : M Desbos Sylvain, Mme Deschaux Sylvie, M Chambon Dominique, Mme Caillet Giroux Sophie, M Juilliat Henri, M Fourel-Christian, M Fontanel Daniel, Mme Julliat Sonia, M Wernimont Antonino, Mme Regal Ysaline, Mme Besseas Isabelle, M Maniouloux Roland, M Delolme Vincent

Procurations :

Absents : M Fourel Christian (parti à 20 h absent lors du vote)

Excusés : Mme Desfonds Deygas Chrystelle (pouvoir à Desbod Sylvain), Mme Fanget Charlene (pouvoir à M Maniouloux Roland)

Secrétaire de séance : Mme Caillet Giroux Sophie

Objets : D2017-11-03

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
637 (011) : Autres impôts, taxes & vers. assimi	25 000,00	73211 (73) : Attribution de compensation	20 000,00
6411 (012) : Personnel titulaire	-5 000,00	73223 (73) : Fds de péréquation des ress co	5 000,00
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	-5 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-4 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-1 000,00		
6553 (65) : Service d'incendie	15 000,00		
	25 000,00		25 000,00
Total Dépenses	25 000,00	Total Recettes	25 000,00

N° INSEE : 07188	assainissement - QUINTENAS	Envoyé en préfecture le 24/11/2017
		Reçu en préfecture le 24/11/2017
		Affiché le Exercice 2017
ID : 007-210701884-20171121-D2017_11_05-DE		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Date de convocation :	14/11/2017	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	14
Nombre de membres présents :	12	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

L'an 2017, le 21 novembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, DESBOS Sylvain
DESBOS Sylvain

Présents : M Desbos Sylvain, Mme Deschaux Sylvie, M Chambon Dominique, Mme Caillet Giroux Sophie, M Juilliat Henri, M Fourel Christian, M Fontanel Daniel, Mme Julliat Sonia, M Wernimont Antonino, Mme Regal Ysaline, Mme Besseas Isabelle, M Maniouloux Roland, M Delolme Vincent

Procurations :

Absents : M Fourel Christian (parti à 20 h absent lors du vote)

Excusés : Mme Desfonds Deygas Crystelle (pouvoir à M. Desbos Sylvain), Mme Fanget Charlène (pouvoir à M. Maniouloux Roland)

Secrétaire de séance : Mme Caillet Giroux Sophie

Objets : D2017-11-05

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	1 100,00		
6411 (012) : Salaires, appointements, comm	-1 100,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Questions diverses

Les toilettes publiques, quartier la Bardoine, ont à nouveau fait l'objet de dégradations le week-end du 18 / 19 novembre.

La séance est levée à 20h45.